ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de M. A. Dauphin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,789—En vertu d'un dit writ de Seri facias contre Mme Rosa LaBranche Dauphin et en faveur de la succession de M. A. Dauphin à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et prétentions de tout genre et de quelque nature que ce soit, de Mme Rosa La Branche Dauphin, dans et à la succession de M. A. Dauphin, et dans et à la propriété, droits, intérêts et réclamations dans et à la communauté entre ladite Mme Rosa La Branche Dauphin et de son feu mari, ledit M. A. Dauphin, et dans et à toutes les propriétés, droits et crédits de ladite communauté, incluant tous les droits, titres et intérêts de ladite Mme Rosa La Branche Dauphin, dans et à la succession et propriété de son dit feu mari, M. A. Dauphin, comme légataire universelle d'après le dernier volonté et testament dudit M. A. Dauphin, et notamment tous les droits, titres et intérêts de ladite Rosa La Branche Dauphin, soit comme compagne survivante ou commune en biens dudit M. A. Dauphin, ou comme légataire universelle dans son testament et à toutes les propriétés et droits de ladite succession de M. A. Dauphin non inventoriés et non annoncés, pour et plus spécialement les ci-après:

1° Huit bons de la Compagnie du Chemin de fer de ... de $500 chacun avec tous les intérêts, coupons y échus depuis le 1er janvier 1891.

2° Six bons du Chemin de Fer Crescent City de $1,000 chacun avec leurs coupons d'intérêts depuis le 1er janvier 1891.

3° Vingt bons du Chemin de Fer Carrollton de $1,000 chacun, avec tous leurs coupons d'intérêt depuis le 1er janvier 1891.

4° Quarante Bons Consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chacun, avec tous leurs coupons depuis le 1er janvier 1891.

5° Vingt Bons prolongés de Ville [Ville de la Nouvelle-Orléans] de $100 chacun avec leurs coupons d'intérêts du 1er janvier 1891 au 1er janvier 1896.

6° Quarante Bons du Chemin de fer Morgan de $1000 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

7° Quarante bons de la Compagnie des Waterworks de la Nouvelle-Orléans de $500 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

8° Deux cent soixante quinze bons à prime de la ville de la Nouvelle Orléans de $20 chacun, lesquels comme il est démontré dans l'acte d'hypothèque de Paul Conrad à la Banque des Citoyens de la Louisiane, effectué et enregistré dans cette affaire, lesquels dits bons, récoltés et vaincus avec leurs coupons appartenant audit Maximilien A. Dauphin à sa mort et la possession desquels fut prise par ladite Mme Rosa LaBranche Dauphin n'ayant jamais été inventoriés ni rendu compte par elle, et

9° La somme de trente neuf mille neuf cent quatre vingt deux dollars manquant, comptant et consisté du défunt également reçue et non inventoriée ni aucun compte rendu. Une pièce ... description de laquelle propriété ... dans le jugement rendu et signé le 25 juillet 1901, dans l'affaire de la succession de M. A. Dauphin, No 21,789 dans le dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge présidant.

Ibmo—Les propriétés ci après situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et décrites comme suit:

Trois lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y attachés et y appartenant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Carondelet, autrefois Apollon, St Charles, autrefois Nayades et Jackson, désignés par les Nos 12, 13 et 14, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur chacun de cent trente pieds entre lignes égales et parallèles et chacun trente pieds de largeur dans le fond; le lot No 14 formant l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet, le tout en mesure américaine, d'après un plan annexé à un acte de dépôt passé par-devant ledit J. F. Coffey, notaire, le 16 juin 1877, étant en même propriété qui fut acquise par Maximilien A. Dauphin par achat des héritiers d'Alexander Philips et Roans Philips pour sa femme, d'après l'acte passé pardevant John French Coffey, un notaire en cette ville, le 21 juin 1877, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 110, folio 166.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Jackson, Carondelet et St Charles, et mesurant quarante pieds de face à la rue Joséphine, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel morceau ou portion de terre commence à une distance de quatre vingt dix pieds de face de l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet, et est la même la plus près de la rue Carondelet et contigu à la résidence du défunt M. A. Dauphin au lot de terre désigné par le No ... sur un plan et certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, voyer, daté le 25 juin 1886, annexé à un acte de vente par M. et Mme M. T. Howard à M. A. Dauphin passé pardevant James Fahey, notaire, le 12 août 1889, lequel lot de terre est contigu à la propriété ci-dessus première décrite, fut acquis par M. A. Dauphin par achat de M. et Mme Harry T. Howard pendant la communauté qui existait entre Mme et M. M. A. Dauphin, d'après l'acte de vente passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 août 1889, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 134, folio 38. Et tous les droits, titres, intérêts dans la propriété foncière ci-dessus décrite, soit individuellement ou comme associée survivante en communauté avec son défunt mari, M. A. Dauphin, ou comme légataire universelle d'après le testament de M. A. Dauphin, décédé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. S. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Lazarus & Luce, T. M. Miller, Geo. W. Flynn, avocats pour les plaignants en exécution.

19 déc—19 26—janv 2 9 16 22

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 69,280—Division C. A. Bagur & Co. vs leurs créanciers—Ordre—Qu'une demande des créanciers de Bagur & Company soit tenue d'après la loi pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, le 21me jour de janvier 1903, pour délibérer et voter sur leur application pour un répit de six, douze, dix huit et vingt-quatre mois; que toutes les procédures contre lesdits raison sociale de Bagur et Compagnie, et ses membres individuels soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, et que Chas I. Denéchaud avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1902.

(Signé) JOHN ST PAUL, Juge.

Pour copie conforme: J. McCORMICK, Député-Greffier.

Dufour & Dufour, Geo. Montgomery, avocats. 18 déc—1—janv 2 21

VENTES PAR LE CONSTABLE

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr Wm Lawrence Stevenson vs James Williams.

PREMIERE COURT DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 11,318—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 30me jour de décembre 1902 à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Harmonie, Willow et Clara, désigné comme lot No 6, de l'îlet No 285 sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Benj. Ory, notaire public le 24 juin 1890, d'après lequel plan ledit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Sixième par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Enregistré au Bureau des Aliénations L. 146, folio 590. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.—Conditions, comptant.—CHAS. E KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 nov—29—déc 6 13 20 27 28 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mattie L. Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,937—Division C—Attendu que W. L. Hamlett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme [Mattie L. Glover, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Buck, Walshe & Buck, avocats. 24 déc—17

Succession de Mme M. M. Griffis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,556—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas F. Griffis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Sothon, avocats.

17 déc—17 21 26

Succession de Basile Janvier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,967—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Auguste Huard, curateur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. V. Soniat, avocat.

20 déc—20 24 29

Succession de Bridget O'Connor, Veuve de Dennis Mulhernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 64,798—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James Terrell Kavanaugh, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

E. J. Thibaut, avocat.

20 déc—20 23 29

Succession de Louise E. Souza.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,323—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Anne Amelia Herbert et George Herbert, Jr., exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Wm M. Seymour, F. J. Dreyfous, avocats.

20 déc—20 24 29

Succession de Etienne Garlety.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 121—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lucile Dupart, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. J. Villeré, avocat. 19 déc—19 22 26 29

Succession de Gearhardt Pohlman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,604—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Theresa Pohlman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dart et Kernan, avocats.

19 déc—19 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente mercredi, 31 décembre 1902,

de propriété de va cur améliorée

du Troisième District, portant les

Nos 1125 et 1127 rue Alvar.

Entre St-Claude et Marais.

Carrollton Land and Improvement Company Limited vs Gustave A. Grunstream.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,891—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Prem er District de cette ville, le MERCREDI, 31 décembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite. à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No sept, dans l'îlet No 410, borné par les rues St Claude, Marais, Alvar et Barthélemy, sur un plan de L. H. Pilié, daté le 8 mars 1859, et déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-un pieds de face à la rue Alvar sur cent dix neuf pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions —Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Oscar Schreiber, avocat pour le plaignant.

29 nov—29—déc 5 12 19 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente mercredi, 31 décembre 1902,

d'une propriété d'église,

rue Howard,

Entre les rues Philip et Jackson.

Teutonia Loan and Building Company vs Fifth Regular Baptist Church of New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 68 971—En vertu d'un ordre de vente daté le 21 novembre 1902 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 31 décembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Philip et Jackson, désigné comme lot No 22 dans l'îlet No 21 sur un plan dressé par Chas F. Zimpel, daté le 10 février 1832 et déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire, lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Howard sur cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour le Receveur.

29 nov—29—déc 5 12 19 26 31

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan

LE GRAND ET JOLI COTTAGE SIMPLE 520 RUE QUATRIEME.

Contenant 7 chambres dans le bâtisse principale et 2 chambres dans le fond, grande écurie à deux étages et remise pour voiture, dépendances, ... et ... Ste 68,112—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

IL SERA vendu à l'enchère publique Par JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 624 rue Gravier, MARDI, le 13 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 12 décembre 1902 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 11, borné par les rues Rousseau, Fulton, Troisième et Quatrième, désigné sur le No 5 et mesurant, en mesure américaine, vingt neuf (29') pieds de face à la rue Quatrième, sur cent vingt six (126') pieds neuf (9") pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et portant le No municipal 520 rue Quatrième.

Conditions—Une moitié ou plus en tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an portant 8 p. c. d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 p. c. au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Zengel, notaire.

Zengel, Thomas & Sothon, Fred. C. Marks, avocats.

13 déc—13 14 21 28—jan 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE

No 1835-1837 rue Howard, entre les rues Bento et Clio.

SUCCESSION DE PETER HANSON.

No 68,550—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 novembre 1902 et signé le 26 novembre 1902 par l'Hon. Fred D. King, juge par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, 624 rue Gravier, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 266, borné par les rues Howard, Freret, Bento et Clio, désigné par le No 2 et mesurant en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Howard, s'étendant en profondeur entre lignes parallèles, 126 pieds 7 pouces et 2/8 de lignes.

Conditions—Un tiers ou plus en tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an et deux ans, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Zengel. Voyez le plan à la Bourse.

6 déc—6 7 14 21 28 jan 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt dans

UN ILET DE TERRE

De valeur dans le Troisième District.

Les Cottages Doubles Rémunératifs

Nos 2524, 2526, 2526, 2530 rue Nord Rampart, entre la rue Musique et l'avenue St Roch.

Ces propriétés sont toutes louées à des locataires payant promptement et sont dans un voisinage où les propriétés ne sont jamais vacantes.

Succession d'Henrietta Heinrich.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 66,621.

Il sera vendu à l'enchère publique le MARDI, 20 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 624 rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement daté le 3 décembre et signé le 13 décembre 1902, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir:

Premièrement. — Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St Roch et les rues Bourgogne, N Rampart et Musique, désignés par les lettres A et B sur un plan fait par Edgar Pilié, daté le 17 septembre 1901 et d'après cela, le dit lot A commence à une distance de 42 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Musique et N. Rampart et mesure trente (30') pieds quatre (4") pouces une (1''') ligne de face à la rue N. Rampart, la même largeur dans le fond par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf (129') pieds, et le lot désigné par la lettre B est contigu au lot A du côté de l'avenue St Roch, et mesure trente (30') pieds cinq (5") pouces de face à la rue N. Rampart, sur une largeur dans le fond de trente trois (33') pieds sept (7") pouces deux (2''') lignes, et une profondeur de cent vingt huit (128') pieds.

Les améliorations comprennent les deux jolis cottages doubles, avec cottage dans le fond et sont vendus sujet à l'usage d'une allée entre les Nos 2526 et 2528 rue des Remparts, par les locataires des dits plusieurs lieux aussi longtemps que les améliorations qui s'y trouvent demeureront comme elles sont à présent construites.

Secondement—Une moitié d'intérêt indivis dans vingt-quatre lots de terre dans le troisième district, désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, comprenant tout l'îlet No 92, borné par les rues Force, Libérale, Espagne et Washington, lesquels lots ont les dimensions suivantes: Lots No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Libérale vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces quatre (4''') lignes de face à la rue Washington sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Libérale; lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, chacun vingt neuf (29') pieds de face sur la rue Washington sur une profondeur de cent vingt (120') pieds cinq (5") pouces trois (3''') lignes. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Force et Washington; vingt neuf (29') pieds sur la rue Washington sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Force. Le lot No 12 mesure trente (30') pieds deux (2') pouces de face sur la rue Force sur cent cinquante neuf (159') pieds onze (11") pouces trois (3''') lignes de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Espagne et Force, vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces trois (3''') lignes de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Force. Les lots numéros 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun vingt neuf (29') pieds de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur. Le lot No 23 formant l'encoignure des rues Espagne et Libérale vingt neuf (29') pieds cinq (5") pouces quatre (4''') lignes de face à la rue Espagne sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade sur la rue Libérale et le lot No 24 trente (30') pieds deux (2") pouces de face à la rue Libérale sur cent cinquante neuf (159') pieds onze (11") pouces quatre (4''') lignes.

Conditions — Pour la propriété améliorée un tiers ou plus comptant ou le tout comptant, la balance en un ou en un et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêt et le demi intérêt dans l'îlet sur les termes du comptant. Un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 déc—16 21 28—janv 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de S. E. Steers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Stephen F. Steers exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Howe, Spencer & Cocke, avocats. 18 déc—18 22 27

Succession de Harriet L. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68 327—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Palfrey, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. S. Parkerson, avocat. 16 déc—16 20 23

CHARTE

De la "Art Material and Photo Supply Co. (Limited)".

AOUT 1902.

Etats-Unis d'Amérique,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu qu'en ce onzième jour du mois d'août, de l'année Dominicale mil neuf cent deux, et de l'Indépendance des Etats-Unis la cent vingt-septième

Pardevant moi, Eraste Vidrine, notaire public, dûment commissionné et qualifié dans et pour la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu les différentes personnes soussignées, lesquelles ont déclaré que voulant bénéficier des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane concernant l'organisation des corporations, particulièrement de l'acte No 36 de l'Assemblée Générale, elles s'étaient entendues et avaient convenu, et ces personnes de ceux qui se trouveront ... et s'engageaient mutuellement, aussi bien que toutes personnes qui pourraient dans la suite s'associer avec elles, à former et constituer une corporation et un corps politique légal, dans le but et lesdits propos, et d'après les conventions et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE 1er.

Le nom et titre de la corporation sera la "ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, LIMITED. Sous ce nom ladite corporation existera et aura droit de succession pendant une période de cinquante ans à dater de la présente, pour contracter, poursuivre en justice et être poursuivie, pour faire et mettre en usage un sceau de corporation, pouvoir y apporter des changements et le briser à volonté; pour garder en fief ou autrement, pour recevoir, louer, acheter, aliéner et transporter, aussi bien qu'hypothéquer les propriétés à la fois immobilières et personnelles, pour émettre en conséquence, des actions et bons; des nommer tels administrateurs, directeurs, officiers et agents que réclameront les intérêts de ladite corporation, et d'établir les lois particulières, règles et statuts qui seront jugés nécessaires et convenables pour la direction de ladite corporation, et qui pourront être changés ou amendés à volonté; et de faire et exécuter en général tous actes convenables et nécessaires pour mener à bien et exécuter les desseins de cette corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toute citation ou autre procédure légale sera signifiée au président, ou en son absence, à n'importe quel autre officier de la corporation

ARTICLE III

L'objet de cette corporation, le but dans laquelle elle est formée, et la nature générale des affaires qui seront faites par elle, sont ici déclarés et ainsi spécifiés: établir et conduire un commerce général consistant en cadres, photos, caméras, peintures, gravures, bric-à-brac, articles de fantaisie, et en général toutes choses se rattachant ou appartenant au commerce de fournitures de matériaux pour photographes.

ARTICLE IV.

Le Fonds ou Capital de ladite Corporation est par ceci fixé à la somme Dix Mille Dollars, divisé en Deux Cents Actions de Cinquante Dollars au pair chacune; lesdites actions seront payées en espèces, et pas au-dessous du pair, à l'époque de la souscription; ou les actions peuvent être émises, pas à moins du pair, en paiement de propriété reçue ou acquise par ladite corporation, pour travail exécuté ou argent reçu; ou lesdites actions peuvent être vendues, pas au-dessous du pair, par tels montants et aux temps que pourra décider le bureau des directeurs. Ladite corporation commencera ses affaires dès que cinquante actions auront été souscrites. Des certificats d'actions payées en plein et non imposables seront délivrés à chaque souscripteur pour le montant payé par lui. Aucun transfert d'actions ne pourra être effectué que sur les livres de la compagnie, et la corporation ou les actionnaires auront le droit d'option ou de préférence pour acheter toutes actions disponibles.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus à un Bureau de Directeurs devant être composé d'au moins trois actionnaires qui seront élus annuellement au scrutin le premier lundi de janvier, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, après dix jours de notice servie à chaque actionnaire ou déposée à son lieu de résidence. Deux membres du Bureau des Directeurs constitueront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires. Les vacances produites dans le Bureau des Directeurs avant l'expiration du terme seront remplies par les autres membres. Le Bureau des Directeurs élira à sa première réunion un Président, un Vice-Président et un Secrétaire et Trésorier qui ne seront pas nécessairement un actionnaire et qui exercera les devoirs dont la charge est ... sous la direction du Bureau des Directeurs, et sera révocable à leur gré.

ARTICLE VI.

Cette charte prendra effet immédiatement. Quand cette corporation sera dissoute par limite de durée ou autrement, ses affaires seront liquidées par des commissaires nommés par le Bureau des Directeurs dans ce but, lesquels resteront en fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la compagnie.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou amendé, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actionnaires convoqués dans ce but, présents ou représentés par des fondés de pouvoir, à une réunion générale des actionnaires, après avis de ladite réunion pendant trente jours dans dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des obligations de cette corporation pour davantage que la balance due sur ses actions; ni aucun vice de forme dans son organisation n'aura l'effet de rendre nulle cette charte, ni d'exposer les actionnaires à une responsabilité autre que la balance qui en pouvant être due sur leurs actions.

ARTICLE IX.

Les personnes ci après nommées sont par la présente déclarées et désignées pour constituer le premier Bureau des Directeurs, et ils resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1904, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés: Dr Roger de Montluzin, Kossuth V. Richard et Eugène Daverdin, avec ledit Dr Roger de Montluzin comme Président, et Kossuth V. Richard comme Vice-Président. Le Secrétaire et Trésorier sera nommé par le Bureau des Directeurs, comme il est dit plus haut.

Ainsi fait et arrêté dans mon bureau de notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année écrits plus haut, en présence de MM. Edward Keena et Andrew Moonan, témoins compétents qui ont apposé leurs noms avec lesdites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Originalement signé:

EDWARD KEENA, R. de MONTLUZIN,
ANDREW MOONAN, K. V. RICHARD,
EUG. DAVERDIN.

ERASTE VIDRINE,
notaire public.

Moi, soussigné, député recorder des hypothèques, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, a été ce jour enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 723 folio —

En foi de quoi j'appose ma signature, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour d'août 1902.

Signé: EMILE LEONARD,
Député-recorder des hypothèques.

Moi, soussigné, notaire public dans et pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et correcte de l'original d'incorporation de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, et du certificat du Député-Recorder des hypothèques pour cette paroisse, y annexé.

En foi de quoi j'y ai signé mon nom et apposé mon sceau officiel, ce deuxième jour d'août 1902.

ERASTE VIDRINE,
Notaire public.

14 août—

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire:

Un An.................. $3 00
Six Mois................ 1 50
Quatre Mois............ 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers.

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

Schley and Santiago

BY GEORGE EDWARD GRAHAM.

The Associated Press correspondent who was aboard the U. S. S. Brooklyn during the ... months of the campaign. Illustrated with photographs taken by the Author during the fight.

The Most Sensational Book of the Day.

The true story of the famous cruise of the Flying Squadron under Commodore Winfield Scott Schley, ... TOLD FOR THE FIRST TIME.

Contains an autograph indorsement and ... account of the battle by Rear-Admiral Schley.

"The facts of the story of the ... and operations of the Flying Squadron ... author tells them in this book are ..." —W. ...

An interesting narrative of facts. ... called "Retrograde Movement" the "Loop" ... Problem," and settles conclusively every ... of the Court of Inquiry.

PRESIDENT ROOSEVELT, when Governor of New York, said:—"Mr. Graham's story is the best account I have heard or read of the naval fighting during the war. It needed just as much courage to go about taking photographs as it did to work the guns."

THE NEW YORK HERALD says:—"Mr. Graham, in the telling of facts, ..."

No subject has ever been before the public that has interested everybody ... the manner in which Admiral Schley has been treated, and the American ... demand the full recognition of the Hero of Santiago. This book tells everything just as it occurred and as the eyewitness saw it. Book ... like wildfire. Liberal commissions. Outfit and books now ready. ... 2-cent stamps for canvassing outfit. ACT QUICK. Now is the time to ...

Price $1.50, $1.75, $2.25, $2.75, according to style of binding.

AGENTS WANTED | W. B. CONKEY COMPANY Sole Publishers, CHICAGO.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

BUREAU: RUE DU CANAL, 600.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie sur les rivieres et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

John F. Baldwin, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle,
A. Xiques, U. Koen, Jno. W. Fairfax,
Emilien Perrin, Manuel Abascal, Lawrence Fabacher.
Armand Capdevielle, Pierre Crabites.

Bouteille-Echantillon de 25c. pour 10c. pendant les 30 jours qui suivent.

Il n'existe pas de MALADIE qui ait autant déconcerté la science médicale de toutes les époques que le RHUMATISME

5 DROPS [TRADE MARK]

... et aucun remède n'était connu pouvant le guérir, mais les "5 Drops,"

la cure rhumatique, ont démontré leur puissance curative merveilleuse.

Ce remède n'a jamais manqué de guérir le RHUMATISME sous toutes formes, aigu ou chronique.

Voici ce qu'un médecin proéminent, qui a eu une pratique active de 35 ans, nous dit:

Je n'ai jamais donné, durant mes 35 années de pratique, ni certificat, ni recommandation à une médecine patente quelconque, mais voilà un remède dont les résultats sont venus sous mon observation personnelle, car il n'y a pas de maladie qui ait autant déconcerté la science médicale de tous les âges que le Rhumatisme et pour laquelle on a cherché inutilement un remède digne de confiance. Enfin nous l'avons trouvé dans le remède "5 DROPS," fabriqué par la Swanson Rheumatic Cure Company, Chicago, Ill.

Les "5 DROPS" ont prouvé qu'ils étaient une puissance curative du Rhumatisme non pas, soulageant temporairement, mais opérant une guérison permanente, même dans des cas chroniques. Il y a quelque temps, j'eus, parmi d'autres, plusieurs cas de rhumatismes et j'eus soin de prescrire pour ces malades les meilleurs remèdes que je choisissais avec beaucoup de soins, mais sans obtenir les résultats désirés. J'entendis parler alors des "5 DROPS" et de leurs Cures Merveilleuses: je les donnai à quelques uns de mes malades qui se trouvèrent soulagés en dedans de peu de jours. Après cette expérience, j'ai prescrit ce remède pour un grand nombre de mes malades, et, à ma grande surprise, je puis dire qu'après s'être servi, pendant une durée de Deux ou Trois semaines, des "5 DROPS" et des Emplâtres "5 DROPS", ils étaient Guéris.

Parmi ceux-ci, il y en avait souffrant de Rhumatisme chronique depuis nombre d'années et qui ne pouvaient se mouvoir sans l'aide de béquilles. Ils viennent ... sans béquilles et se trouvaient, disaient-ils, parfaitement bien. Ils attribuent leur guérison complète aux "5 DROPS" et aux Emplâtres 5 DROPS et ils ... présent certifient à la Swanson Rheumatic Cure Company pour son obligeance et la manière consciencieuse avec laquelle elle a placé ces remèdes merveilleux à la portée de l'humanité souffrante, me priant de le transmettre à la Compagnie.

Ayant constaté par moi-même la Puissance Curative des "5 DROPS" et des Emplâtres 5 DROPS, en maintes occasions, je puis véritablement les recommander et certifier que la firme est parfaitement honnête et digne de confiance. C. A. ...son, Médecin et Chirurgien, Kearney, Neb., le 29 Août 1899.

Depuis combien de temps avez-vous souffert de RHUMATISME? Depuis quand avez-vous entendu parler des "5 DROPS" sans les prendre?

Ne croyez-vous pas avoir perdu un temps précieux et n'avez-vous pas souffert assez? Dans ce cas, essayez les "5 Drops" et soyez promptement guéri d'une manière permanente. Les "5 Drops" guérissent rapidement et sûrement le Rhumatisme, la Névralgie, la Sciatique, le Lumbago (Mal de dos) les Maladies des Reins, l'Asthme, la Fièvre ..., la Dyspepsie, les Catarrhes de tous genres, la Bronchite, La Grippe, les Maux de Tête nerveux ou névralgiques, la Faiblesse du Cœur, l'Hydropisie, Maux d'oreille, le Croup spasmodique et catarrhal, les Maux de Dents, les Etats nerveux, l'Insomnie, les Engourdissements Rampants, les Fièvres paludéennes et les Maladies de même nature. Les "5 Drops" ont guéri, durant les quatre dernières années, plus de personnes, atteintes des maladies ci-dessus, que tous les autres remèdes connus et dans les cas de Rhumatisme, ils guérissent plus de malades que tous les médecins, toutes les médecines patentées, toutes les ceintures et batteries électriques combinées, parceque, ceux-ci ne peuvent guérir le rhumatisme chronique. Par conséquent, ne perdez plus de temps ni d'argent, mais essayez les "5 Drops" et soyez promptement guéri. Le remède "5 Drops" est non seulement la meilleure médecine, mais aussi le meilleur marché, car une bouteille contient 300 doses. Le prix de la bouteille est de $1.00, payable d'avance, envoyée par la poste ou par express ou 6 bouteilles pour $5.00. Pendant les jours qui suivent, nous enverrons gratis un échantillon de 25 c. à toute personne qui nous remet 10 cents pour les frais d'expédition. On demande des Agents. Ecrivez aujourd'hui.

SWANSON RHEUMATIC CURE CO., 160-164 E. LAKE STREET, CHICAGO.

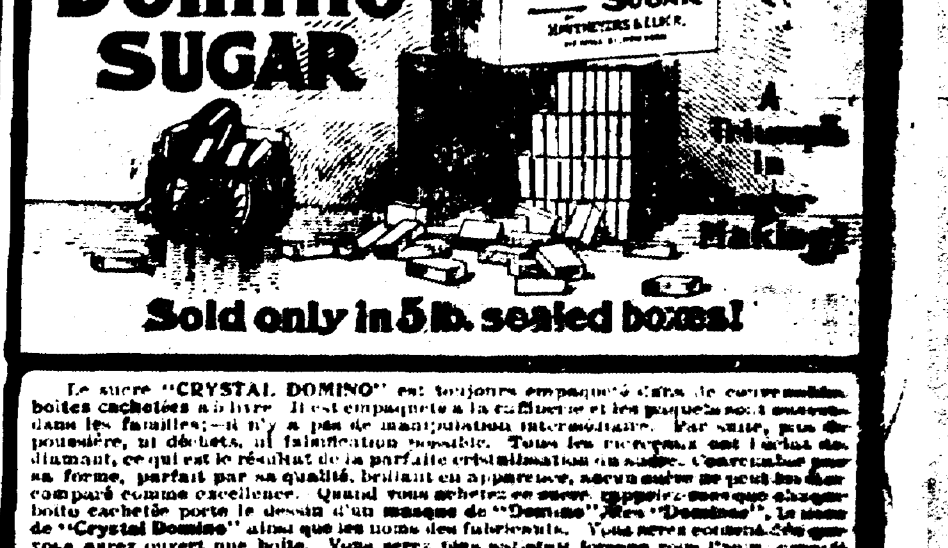

Le sucre "CRYSTAL DOMINO" est toujours empaqueté dans de convenables boites cachetées à 5 livres. Il est empaqueté à la raffinerie et les paquets sont ouverts dans les familles;—il n'y a pas de manipulation intermédiaire. Par suite, pas de poussière, ni déchets, ni falsification possible. Tous les morceaux ont l'éclat du diamant, ce qui est le résultat de la parfaite cristallisation du sucre. Convenable par sa forme, parfait par sa qualité, brillant en apparence, aucun autre ne peut lui être comparé comme excellence. Quand vous achetez ce sucre, rappelez-vous que chaque boite cachetée porte le dessin d'un masque de "Domino", les "Dominos", le nom de "Crystal Domino" ainsi que les noms des fabricants. Vous serez convaincu dès que vous aurez ouvert une boite. Vous serez plus satisfait lorsque vous l'aurez essayé dans votre thé, votre café, etc. Il est vendu dans tous les ... et est fabriqué seulement par HAVEMEYERS & ELDER SUGAR REFINERY ...